STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

Contribution de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire

Axe 1 – Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique

Mesure 1.1 : Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les programmes agricoles expérimentaux

On pourrait ajouter un soutien financier de l'Etat pour les études réalisées par la Chambre d'Agriculture.

Mesure 1.2 : Encourager l'approvisionnement en circuits courts des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat

- On pourrait ajouter aux initiatives décrites l'adaptation des cantines ou espaces de restauration. Outre la création de réseaux d'approvisionnement, se pose aujourd'hui la question de la modernisation des espaces, voire leur création, les espaces actuels n'étant pas adaptés aux nouvelles conditions. S'y ajoutent les investissements liés à la logistique nécessaire à l'approvisionnement en circuits courts : espace de stockage, chambre froide, véhicule frigorifique.

- Toutes les agricultures, y compris l'agriculture biologique, doivent être défendues.

Quelques constats :

- attention aux communications dites passagères : on parle de bio tous les jours, mais beaucoup d'élus sont plus porteurs d'un message qui est d'avoir une production locale raisonnée (évitant les excès en intrants et conduite de façon pas trop intensive)
- attention à notre souveraineté alimentaire : trop de bio en France diminuerait notre production agricole nationale
- politiquement, il ne faut pas favoriser une agriculture plus qu'une autre : il faut encourager la production locale de qualité. Nos agriculteurs ne sont pas des pollueurs, ils suivent les recommandations.

- Il existe un réel problème d'accompagnement des professionnels pour répondre aux appels d'offres : une aide complémentaire pourrait leur être apportée (chambres consulaires ?)

Mesure 1.3 : Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) afin d'économiser et de mieux partager l'eau

Il faut, dans l'esprit de ce qui précède, mettre dans les priorités cette mesure 1.3 qui parle des projets de territoire sur la gestion de l'eau .

Axe 2 – Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

➢ Le développement du **E-commerce**, comme soutien aux commerces de proximité.
Cela passe par l'accompagnement des commerçants dans l'accès au numérique et le soutien aux communes dans la promotion du commerce de proximité. Ce point peut être décliné aussi à l'AXE 1.

Mesure 2.4 : Inciter et soutenir les Tiers-Lieux en territoires ruraux

A ce titre, on pourrait ajouter la médiation numérique, qui fait totalement partie du plan de relance, mais aussi la création d'un point d'accès numérique dans les mairies.

Axe 3 – Améliorer la vie quotidienne des habitants

Mesure 3.4 : Déployer les espaces de vie sociale (EVS) dans les territoires ruraux

La description est incomplète – au titre des ESPACES DE VIE SOCIALE, il manque Chemillé qui a un centre social très dynamique, le Baugeois avec l'association des 3 maisons qui portent des actions individuelles et collectives.

Mesure 3.5 : Renforcer le maillage des France Services

Sur le territoire de certaines communes nouvelles de Maine et Loire dont le territoire est étendu, un travail est fait pour que, dans chaque mairie déléguée, au plus près des habitants, les secrétaires de mairie puissent accompagner les citoyens dans différentes démarches. Elles pourraient devenir des référentes des maisons France Services.

Mesure 3.12 : Maintenir la présence postale dans les territoires

Revoir avec La Poste les règles de mise en place de bureaux de poste, l'installation étant subordonnée à un chiffre d'affaires minimum, alors que les collectivités sont dans une démarche d'adaptation du territoire.

Une mesure 3.13 pourrait être ajoutée relative aux Foyers de Jeunes Travailleurs (habitat jeunes). La problématique en territoire rural pour les entreprises porte sur le recrutement et la formation des jeunes. Pour attirer les jeunes, il faut leur donner des possibilités d'hébergement. La création d'espaces d'hébergement répond pleinement aux besoins des entreprises, comme le soutien à la mise en place de solutions de mobilité (service de co-voiturage, mise en place d'une plateforme locale de co-voiturage), mais aussi les investissements nécessaires à leur mise en œuvre : espace de garage, aménagement des aires de co-voiturage, installation de bornes électriques.

Axe 4 – Appuyer les élus locaux dans leur action

<u>Mesure 4.1</u> : Suite à l'adoption de la loi LOM, informer et sensibiliser les EPCI à la prise de compétences d'autorité organisatrice de la mobilité

Peut-être ajouter : Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plateformes de déplacements doux ou développement durable sur les territoires (véhicules propres – développement du GNV).

<u>Mesure 4.2</u> : Élargir la participation citoyenne aux dispositifs de sécurité du quotidien à travers la formalisation de conventions « chasseurs », « promeneurs » ou « agriculteurs vigilants » en fonction des besoins des territoires.
Un certain nombre de communes se sont engagées dans le dispositif VOISINS VIGILANTS ou dans la constitution de RESERVES CIVILES CITOYENNES.

Par ailleurs, de plus en plus de communes s'engagent dans la participation citoyenne : Tiercé et la communauté de communes Loir et Sarthe, Beaufort en Anjou avec la mise en place d'un budget participatif, Baugé en Anjou avec la création d'une commission citoyenne participant à la mise en œuvre de projets municipaux.